

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 octobre 2021 à 19h30 au Pavillon récréatif des Bénévoles situé au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2021-10-348 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 16 septembre au 6 octobre 2021

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Les Constructions B. Martel Inc. :

3.2.1.1 Paiement du décompte progressif numéro 16 (libération finale de la retenue – 5%) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

3.2.1.2 Construction d'un garage municipal - réception provisoire des travaux / dépôt du certificat d'achèvement substantielle de l'ouvrage – révision 01

3.2.2 R.J. Lévesque & Fils : paiement de la facture numéro 2021-04-20 pour le remplacement des pompes et des équipements de pompage de l'eau brute aux puits de la station du Fleuve

- 3.2.3 Couvertures Germain Thivierge 2012 : paiement de la facture numéro 3186 dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville
- 3.2.4 Le Groupe LML Ltée : paiement du décompte progressif numéro 10 dans le cadre des travaux de réfection du poste de suppression et réservoir Saint-Féréol
- 3.2.5 Les Pavages Asphalttech Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre du projet de pavage sur divers chemins

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 22, rue Sainte-Geneviève (lot 2 048 224) / revêtement de toiture
 - 1066 à 1088, chemin du Fleuve (lot 3 109 561 à 3 109 573) / revêtement de toiture
 - 952, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 771) / retrait de cheminées
 - 131, rue Valade (lot 2 047 711) / revêtement de toiture
 - 10, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 2 048 358) / changement de portes de garage
- 4.2 Avant-projet de développement résidentiel sur les lots 4 287 492 et 4 964 457 / Construction Fréchette
- 4.3 Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière
- 4.4 Implantation d'une école primaire à Les Cèdres :
 - 4.4.1 Autorisation d'intégrer le lot 2 047 347 à la zone agricole désignée
 - 4.4.2 Dépôt d'une demande d'inclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 2 047 347 appartenant à la Municipalité au nord du canal de Soulanges
 - 4.4.3 Le Groupe BC2 : mandat pour la préparation d'un document argumentaire relatif à la demande d'inclusion adressée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec

5. Règlements

- 5.1 Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 443-1-2020 modifiant le règlement d'emprunt numéro 443-2019 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 40 000\$ - travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 475-2021 concernant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et agricoles ainsi que 200 immeubles résidentiels au montant de 467 745\$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant de 467 745\$

6. Affaires municipales

- 6.1 Résolution concernant la démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement
- 6.2 Assouplissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales dans le cadre du plan de déconfinement
- 6.3 Nomination de Mme Jocelyne Dubé à titre de trésorière d'élection

7. Greffe et affaires juridiques

- 7.1 Modification de la promesse d'achat d'immeuble pour la vente d'une partie du lot 2 045 759 afin de modifier la clause du premier alinéa « Autres conditions »
- 7.2 DHC, avocats : mandat de représentation devant la Commission d'accès à l'information
- 7.3 Cour du Québec / Chambre civile – division des petites créances : autorisation de représentation du directeur général et secrétaire-trésorier

8. Ressources humaines

- 8.1 Entérinement de l'embauche de Mme Annik Lebeuf à titre de technicienne en animation de la bibliothèque / poste permanent à temps plein
- 8.2 Formateurs de premiers répondants
 - 8.2.1 Embauche de M. Patrick Lefebvre
 - 8.2.2 Embauche de M. Joël Vachon
- 8.3 Surveillant de salle / occasionnel / temps partiel
 - 8.3.1 Entérinement de l'embauche de Mme Annabel Fournier
 - 8.3.2 Entérinement de l'embauche de M. Mathis Larivière

9. Ressources matérielles et immobiliers

- 9.1 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires supplémentaires pour l'année 2021
- 9.2 Dénéigement Gravel inc. : service de déneigement et de déglaçage des rues privées du secteur du 2252, chemin Lotbinière – saison hivernale 2021-2022
- 9.3 Meloche, division de Sintra : contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassée AB-5 / saison 2021-2022
- 9.4 Ministère des Transports: contrat relatif aux travaux de fauchage de la végétation et enlèvement de détritrus sur une partie du chemin Saint-Féréol
- 9.5 Entreprise Dany Enr. : contrat pour la coupe d'arbres sur le territoire

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Autorisation de la présence du Service de sécurité incendie pour la fête de l'Halloween 2021
- 10.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2022-2023

11. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2021-10-349 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2021-10-350 Acceptation des comptes du 16 septembre au 6 octobre 2021

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 16 septembre au 6 octobre 2021 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	138 633.22\$
▪ Chèques annulés	0.00\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	329 277.53\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	4 987.13\$
▪ Salaires versés – paies numéros 36-2021 à 39-2021	212 528.78\$
▪ Contribution de l'employeur	28 687.58\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-351 Les Constructions B. Martel

Paiement du décompte progressif numéro 16 (libération finale de la retenue – 5%) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 16 pour la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés au 31 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme MDTP atelier d'architecture ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 16 (libération finale de la retenue – 5%) pour un montant de 179 433.71\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal se terminant le 31 décembre 2020 ;

QU'une retenue spéciale de 43 200\$ (taxes en sus) est appliquée pour la correction de la déficience des travaux de plancher;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-10-352 Les Constructions B. Martel
Construction d'un garage municipal - Réception provisoire des travaux / dépôt du certificat d'achèvement substantielle de l'ouvrage – révision 01
Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE suite à la visite effectuée par mdtp atelier d'architecture inc. le 23 février 2021, la firme a certifié qu'à sa connaissance, les travaux décrits dans les documents contractuels sont substantiellement achevés ;

ATTENDU les listes de déficiences en architecture, mécanique / électricité et structure;

ATTENDU le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage – révision 01 préparé par Mme Audrey Patenaude, architecte, en date du 2 août 2021;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage – révision 01;

DE CONSERVER la retenue spéciale au montant de 43 200\$ (taxes en sus) jusqu'à la fin des travaux de plancher.

Adopté à l'unanimité

2021-10-353 R.J. Lévesque & Fils : paiement de la facture numéro 2021-04-20 pour le remplacement des pompes et des équipements de pompage de l'eau brute aux puits de la station du Fleuve

ATTENDU la nécessité de procéder à l'entretien des équipements de pompage de l'eau brute à la station du Fleuve;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement préventif de ces équipements après plus de 15 ans d'utilisation;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par le firme R.J. Lévesque & Fils;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 2021-04-20 de R.J. Lévesque & Fils au montant de 10 025\$ (taxes en sus) pour le remplacement d'une pompe et de l'équipement de pompage de l'eau brute au puits de la station du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière relative aux installations d'aqueduc pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-354 Couvertures Germain Thivierge 2012 : paiement de la facture numéro 3186 dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville
Projet numéro 2021-400-07

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-255 octroyant le contrat à Couvertures Germain Thivierge 2012 pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

ATTENDU la réception de la facture numéro 3186;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 3186 de Couvertures Germain Thivierge 2012 au montant de 39 600\$ (taxes en sus) pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-355 Le Groupe LML Ltée : paiement du décompte progressif numéro 10 dans le cadre des travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol

Projet numéro 2018-600-02

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-122 octroyant le mandat à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme Asisto Inc. ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10 pour un montant de 45 577.99\$ (taxes en sus) à Le Groupe LML Ltée pour les travaux de réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée au décompte progressif numéro 10 pour un montant de 5 064.22\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-10-356 Les Pavages Asphaltech Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre du projet de pavage sur divers chemins

Projet numéro 2021-600-03

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-198 octroyant à Les Pavages Asphaltech Inc. le contrat de pavage sur divers chemins municipaux;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 juillet 2021 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par l'entrepreneur et M. Philippe Barcelo, ingénieur ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 318 396.32\$ (taxes en sus) à Les Pavages Asphaltech Inc. pour les travaux de pavage sur divers chemins;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 35 377.37\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-357 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur rencontre du 21 septembre 2021;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
22, rue Sainte-Geneviève-lot 2 048 224	Revêtement de toiture	Acceptée
1066 à 1088, chemin du Fleuve- lot 3 109 561 à 3 109 573	Revêtement de toiture	Acceptée
952, chemin Saint-Féréol-lot 2 047 771	Retrait de cheminées	Acceptée
131, rue Valade- lot 2 047 711	Revêtement de toiture	Acceptée
10, rue de l'Hôtel de Ville – lot 2048358	Changement de portes de garage	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2021-10-358 Avant-projet de développement résidentiel sur les lots 4 287 492 et 4 964 457 / Construction Fréchette

ATTENDU la demande adressée par Construction Fréchette le 13 septembre 2021, appuyée par les plans de construction de groupe CYB dossier 356-19 daté du 3 septembre 2021, le plan-projet de lotissement portant le numéro B07-286 signé en date du 2 septembre par Louis Boudreault arpenteur-géomètre et les informations fournies par courriel le 16 et 17 septembre 2021 par le demandeur ;

ATTENDU QUE l'avant-projet sera soumis à l'approbation d'un projet intégré selon les dispositions prévus à l'article 4.11 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements ;

ATTENDU les dimensions, la configuration du terrain, le style architectural et la volumétrie des constructions proposées et l'implantation projetée ;

ATTENDU QUE l'aménagement des terrains devra faire l'objet d'une nouvelle approbation ;

ATTENDU QUE toutes les infrastructures et leurs entretiens demeureront privés ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite une acceptation de ses projets afin de procéder à l'achat des lots ;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à fournir tous les documents nécessaires à l'approbation d'un projet intégré au plus tard en mars 2022 ;

ATTENDU QUE la délivrance des permis de construction est conditionnelle à l'acceptation par le Conseil des projets intégrés complets (incluant l'aménagement final);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement au Conseil d'accepter la demande lors de la réunion du 21 septembre 2021, et ce aux conditions suivantes :

- 1) L'espace résidu de 10 844 mètres carrés demeure privé.
- 2) Créer l'obligation au demandeur de maintenir, au futur plan d'aménagement conforme au règlement et devant faire l'objet d'une approbation ultérieure :
 - une haie le long des cours arrières des habitations existantes;
 - la plantation dissimulant l'arrière des constructions sur le lot 4 287 492 aux usagers de la route 338;
 - l'aménagement des terrains sans piscine, ni clôture ou cabanon;
 - la plantation d'arbres, tel qu'indiqué au plan d'implantation fourni ;
 - une entente de copropriété rédigée de façon à maintenir l'aménagement tel qu'au plan approuvé.

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte l'avant-projet de développement résidentiel sur les lots 4 287 492 et 4 964 457, et ce selon les conditions énoncées ci-haut;

QUE l'avant-projet de développement résidentiel sur les lots 4 287 492 et 4 964 457 soit présenté aux citoyens concernées du secteur dans le cadre d'une rencontre publique sur le projet.

Adopté à l'unanimité

2021-10-359 Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1er décembre 1997;

ATTENDU QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QU' une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Services Routiers Uni Pro Ltée;

ATTENDU QUE Services Routiers Uni Pro Ltée pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal désigne Services Routiers Uni Pro Ltée, propriété de M. Stéphane Berry, président, à opérer une fourrière d'autos au 1286, rue Farmer, Les Cèdres, Québec, J7T 1E9 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Les Cèdres;

QUE Services Routiers Uni Pro Ltée devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Services Routiers Uni Pro Ltée devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adopté à l'unanimité

**2021-10-360 Autorisation d'intégrer le lot 2 047 347 à la zone agricole désignée
Implantation d'une école primaire à Les Cèdres**
Projet numéro 2017-600-19

ATTENDU le compte rendu et l'orientation préliminaire défavorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande d'exclusion relative à l'implantation d'une école primaire sur le lot 2 047 948 ;

ATTENDU QU'une rencontre publique relative à la présentation des informations additionnelles a été tenue en visioconférence avec les commissaires de la CPTAQ, le 9 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE la CPTAQ considère qu'une inclusion de certains lots à la zone agricole désignée mérite une analyse parallèle avec l'actuelle demande d'exclusion faisant l'objet du dossier 430302 étant donnée la superficie et le potentiel des sols concernés;

ATTENDU QUE les commissaires de la CPTAQ ont produit un procès-verbal de cette rencontre publique, daté du 20 septembre 2021, demandant à la Municipalité et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de signifier son intention de déposer une demande d'inclusion à la zone agricole de lots situés en zone para-urbaine ;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des lots situés au nord du canal Soulanges sous les lignes de transport d'énergie électrique ;

ATTENDU QUE la CPTAQ accorde un délai de 45 jours additionnel, jusqu'au 14 novembre 2021, à la Municipalité et à la MRC pour qu'une demande d'inclusion soit déposée à la Commission;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de préparer une demande d'inclusion à la CPTAQ permettant de faire la démonstration que les critères de décision applicables à la demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont rencontrés et que cette demande d'inclusion à la zone agricole soit déposée à la Commission par la MRC, au plus tard le 14 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la Municipalité accepte d'intégrer le lot 2 047 347 dont elle est propriétaire à la zone agricole désignée de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec dans le cadre de la demande d'inclusion à déposer par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la CPTAQ en lien avec la demande d'exclusion portant sur le lot 2 047 948 relative à l'implantation d'une école primaire.

Adopté à l'unanimité

2021-10-361 Appui à la demande d'inclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 2 047 347 appartenant à la Municipalité au nord du canal de Soulanges
Implantation d'une école primaire à Les Cèdres
Projet numéro 2017-600-19

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, par sa résolution adoptée le 24 septembre 2020, a autorisé le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ d'une superficie d'environ 3,85 ha, correspondant à une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour assurer l'ouverture d'une nouvelle école;

ATTENDU QUE cette demande a reçu l'appui de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE suite au dépôt de cette demande d'exclusion, la CPTAQ a émis au dossier 430302, le 19 mai 2021, un compte rendu de la demande et orientation préliminaire qui fait état de la nature de la demande déposée par la MRC, de l'opposition à cette demande de la part de certaines personnes ou organisations pour les motifs qui y sont indiqués pour retenir, en termes d'orientation préliminaire, une proposition de refus pour les considérations énoncées aux pages 9 à 11 du compte rendu de la demande et orientation préliminaire;

ATTENDU QUE la CPTAQ reconnaît que « le document justificatif expose bien l'enjeu lié au manque de places dans les établissements scolaires pour la Municipalité et la région et énonce les objectifs et orientations inscrits au SADR et au plan d'urbanisme » et que la MRC a rempli ses obligations en vertu de l'article 65.1 de la Loi;

ATTENDU QUE la CPTAQ exprime que le site proposé par la MRC à l'intérieur de sa demande d'exclusion « n'est celui de moindre impact sur l'agriculture »;

ATTENDU QUE ce motif à la base du refus proposé par la CPTAQ à son compte rendu de la demande et orientation préliminaire a conduit la MRC à déposer à la Commission à titre d'informations additionnelles un amendement à la demande d'exclusion visant à préciser les contraintes au développement des terrains autrement identifiés comme intéressants par la Commission;

ATTENDU QUE ces informations additionnelles ont été présentées à la CPTAQ en rencontre publique tenue le 9 septembre 2021 à la demande de la MRC;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre publique, la CPTAQ a émis au dossier 430302, le 20 septembre 2021, un compte-rendu qui fait état de « deux fait nouveaux d'importance pour le dossier », tel qu'indiqué à la page 2 du compte-rendu de la rencontre publique ;

ATTENDU QUE le compte-rendu de la rencontre publique émet également que la Municipalité a soumise l'idée que soit remis en zone agricole les terrains dont la Municipalité est propriétaire au nord du canal Soulanges et qui autrement a été démontré des contraintes au développement lors de cette rencontre publique;

ATTENDU QUE la CPTAQ considère que cette éventualité mérite une analyse parallèle avec l'actuelle demande d'exclusion faisant l'objet du dossier 430302 étant donnée la superficie et le potentiel des sols concernés;

ATTENDU QUE la CPTAQ souhaite vérifier auprès de la Municipalité et de la MRC si elles souhaitent véritablement s'engager dans une demande d'inclusion et que dans ce contexte, elle accorde un délai de 10 jours à la Municipalité et à la MRC pour confirmer leur intention de déposer une demande d'inclusion à la zone agricole des lots dont la Municipalité est propriétaire au nord du canal Soulanges et qui autrement a été démontré des contraintes au développement;

ATTENDU QUE la MRC a signifié à la CPTAQ son intention de déposer à la Commission une demande d'inclusion à la zone agricole de lots dont la Municipalité est propriétaire au nord du canal Soulanges et qui autrement a été démontré des contraintes au développement;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de préparer une demande d'inclusion à la CPTAQ permettant de faire la démonstration que les critères de décision applicables à la demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont rencontrés et que cette demande d'inclusion à la zone agricole soit déposée à la Commission par la MRC, au plus tard le 14 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE la Municipalité appuie la demande d'inclusion à la zone agricole du lot 2 047 347 adressée à la CPTAQ par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2021-10-362 Le Groupe BC2 : mandat pour la préparation d'un document argumentaire relatif à la demande d'inclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
Implantation d'une école primaire à Les Cèdres
Projet numéro 2017-600-19

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a déposé, à la fin de l'année 2020, une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que puisse être aménagés une nouvelle école et des terrains de sports sur une partie du lot 2 047 948, en bordure du chemin Saint-Féréol;

ATTENDU l'orientation préliminaire rendue par la CPTAQ, en date de 19 mai 2021 (décision 430302), indique que, selon les commissaires, certains lots à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Les Cèdres seraient aptes à recevoir, seuls ou regroupés, les aménagements relatifs à une nouvelle école primaire et de nouveaux terrains sportifs et plus particulièrement, les commissaires ont soulevé des doutes quant à la possibilité d'utiliser les lots, hors zone agricole, numéros 5 871 162, 2 047 347, 2 047 348, 2 048 290, 2 047 809, 4 287 492 et 4 964 457;

ATTENDU QUE la CPTAQ lors de la rencontre publique du 9 septembre dernier, a émis un compte-rendu qui fait état de « deux fait nouveaux d'importance pour le dossier », tel qu'indiqué à la page 2 du compte-rendu de la rencontre publique ;

ATTENDU les résolutions numéro 2021-10-259 et 2021-10-360 relativement à la demande d'inclusion de la zone agricole des lots que la Municipalité possède au nord du canal de Soulanges;

ATTENDU l'offre de service de Groupe BC2 pour la production d'un dossier argumentaire relatif à la demande d'inclusion pour le site identifié au nord du canal de Soulanges ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MANDATER Groupe BC2 pour la préparation d'un document argumentaire relatif à la demande d'inclusion adressée pour le site identifié au nord du canal de Soulanges pour des honoraires professionnels n'excédant pas 10 000\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 1382105 dans le cadre du projet d'implantation d'une école primaire à Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-363 Modifications du règlement d'emprunt numéro 443-1-2020 modifiant le règlement d'emprunt numéro 443-2019 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 40 000\$ - travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 443-1-2020 compte tenu que la dépense, au montant de 142 002.68\$, tel qu'il appert à l'estimation détaillée en date du 6 novembre 2020, s'avère supérieure au financement prévu au montant de 130 000\$;

ATTENDU le manque de crédit au montant de 12 002\$;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a décrété, par le biais du règlement numéro 443-2019, une dépense de 90 000\$ et un emprunt de 90 000\$ pour des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE l'article 2 du règlement numéro 443-1-2020 est remplacé par le suivant :

«Article 2. Le titre du règlement numéro 443-2019 est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 443-1-2020 décrétant des dépenses de 142 002\$ et un emprunt de 130 000\$ pour des travaux de drainage et de reprofilage de fossés sur les rues Rolland et Jeanne » « ;

QUE l'article 4 du règlement numéro 443-1-2020 est remplacé par le suivant :

«Article 4. L'article 3 du règlement numéro 443-2019 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 142 002 \$ pour les fins du présent règlement » »;

QUE l'article 5 du règlement numéro 443-1-2020 est remplacé par le suivant :

«Article 5. L'article 4 du règlement numéro 443-2019 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 130 000\$ sur une période de 20 ans et à affecter un montant 12 002\$ provenant du surplus non affecté pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement ». »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité

2021-10-364 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 475-2021 concernant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et agricoles ainsi que 200 immeubles résidentiels au montant de 467 745\$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant de 467 745\$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, Bernard Daoust, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 475-2021 concernant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et agricoles ainsi que 200 immeubles résidentiels au montant de 467 745\$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant de 467 745\$;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-10-365 Résolution concernant la démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement

ATTENDU la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

ATTENDU le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

ATTENDU QUE la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'APPUYER la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

DE RÉCLAMER que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité

2021-10-366 Assouplissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales dans le cadre du plan de déconfinement

ATTENDU le plan de déconfinement présenté lors de la conférence de presse du Premier ministre du Québec le 16 mai dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est située en zone verte depuis le 28 juin dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les actions municipales sur le territoire en respect du plan de déconfinement en vigueur;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	14 juin 2021	Niveau 3 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires et un maximum de 3 personnes à l'intérieur)

Bibliothèque	28 juin 2021 15 sept 2021	Niveau 4 / accès au rayonnage / retour à l'horaire régulier. Début des activités de groupe ainsi que la visite des élèves de l'école Marguerites Bourgeoys, selon les mesures sanitaires établies. Réouverture de la salle multifonctionnelle.
Pavillon des Bénévoles (salles)	15 sept 2021	Permis selon les directives gouvernementales. Mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Salon des Optimistes	14 juin 2021	Accès aux organismes locaux et aux diverses locations selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Maison des jeunes	28 juin 2021	Ouvert avec mesures sanitaires et un maximum de personnes établi.
Local des Fermières	14 juin 2021	Accès aux fermières (12) avec mesures sanitaires.
Séance municipale du Conseil	14 sept 2021	A partir du 14 septembre 2021, les séances auront lieu au Pavillon des bénévoles afin d'avoir l'espace nécessaire pour permettre la distanciation physique selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs. Une liste d'inscription des présences est établie.
Parcs municipaux	Mai 2021	Ouverture avec le respect des mesures sanitaires
Navette fluviale	Mai 2021	Ouverture avec le respect des mesures sanitaires
Plateaux sportifs	Juin 2021	Ouverts selon les directives gouvernementales en vigueur
Vente de garage privée	2 juillet 2021	Permis selon les directives gouvernementales. Mesures sanitaires relatives aux rassemblements sur les terrains privés extérieurs
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	15 septembre 2021	Selon la loi sur les élections et les référendums municipaux.

Adopté à l'unanimité

2021-10-367 Nomination de Mme Jocelyne Dubé à titre de trésorière d'élection

ATTENDU QU'en vertu de l'article 376 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la personne responsable du financement lors d'élections est le trésorier ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et que le directeur général occupe la fonction de secrétaire-trésorier ;

ATTENDU les responsabilités et tâches qui incombent au directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer la fonction de trésorière d'élection à la responsable des finances et de la trésorerie de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE NOMMER Mme Jocelyne Dubé à titre de trésorière d'élection pour les élections municipales de 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-10-368 Modification de la promesse d'achat d'immeuble pour la vente d'une partie du lot 2 045 759 afin de modifier la clause du premier alinéa « Autres conditions »

ATTENDU la promesse d'achat dûment acceptée et signée par les parties en novembre 2020 ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat stipule que l'acte de vente doit être reçu devant le notaire dans les huit semaines suivant l'acceptation formelle du vendeur et des conditions ;

ATTENDU QUE l'une des conditions est de procéder au morcellement, à l'aliénation et au lotissement du lot ;

ATTENDU QUE les acheteurs ont mandaté la firme d'arpenteurs géomètres Legault Trudeau et que cette dernière est dans l'impossibilité de réaliser les travaux avant décembre 2021/janvier 2022 ;

ATTENDU QUE la transaction ne peut être finalisée avant le dépôt des plans ;

ATTENDU la demande du notaire de modifier la clause du délai de 8 semaines afin de prévoir un délai plus long ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER la promesse d'achat d'immeuble pour la vente d'une partie du lot 2 045 759 afin de modifier la clause du premier alinéa « Autres Conditions » de la façon suivante :

- L'acte de vente devra être reçu par Me François Leroux, notaire ou l'un de ses associés au plus tard le 31 mai 2022 suivant l'acceptation formelle du vendeur le tout dans le respect de l'article 4.6.

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'addenda numéro 1 à la promesse d'achat d'immeuble pour la vente d'une partie du lot 2 045 759.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-369 DHC, avocats : mandat de représentation devant la Commission d'accès à l'information

ATTENDU les audiences devant le juge administratif de la Commission d'accès à l'information dans les causes impliquant la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QU'il y a lieu que les intérêts de la Municipalité soient représentés par Me Rino Soucy du cabinet DHC, avocats;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MANDATER Me Rino Soucy du cabinet DHC avocats afin de représenter la Municipalité des Cèdres devant un juge administratif de la Commission d'accès à l'information dans les causes impliquant la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2021-10-370 Cour du Québec / Chambre civile – division des petites créances : autorisation de représentation du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU la requête déposée contre la Municipalité par M. Pierre Labelle à la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances;

ATTENDU QUE la Municipalité doit répondre au greffier de la Cour dans les 20 jours de la notification de la demande;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne pour agir à titre de représentante de la Municipalité dans la cause en litige;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant autorisé de la Municipalité des Cèdres dans le cadre du recours intenté devant la Cour du Québec / Chambre civile – Division des petites créances – cause numéro 760-32-019153-214.

Adopté à l'unanimité

2021-10-371 Entérinement de l'embauche de Mme Annik Lebeuf à titre de technicienne en animation de la bibliothèque / poste permanent à temps plein

ATTENDU les besoins en personnel au service de la bibliothèque en animation;

ATTENDU la création du poste de technicienne en animation de la bibliothèque et l'abolition du poste d'animateur à la bibliothèque ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Annik Lebeuf à titre de technicienne en animation de la bibliothèque / poste permanent à temps plein, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE la date d'affectation soit effective au 1^{er} septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2021-10-372 Formateurs de premiers répondants
*Embauche de M. Patrick Lefebvre***

ATTENDU l'intérêt de d'autres villes pour accéder au service de notre centre de formation de premiers répondants;

ATTENDU le besoin d'embaucher des formateurs supplémentaires pour répondre à la demande ;

ATTENDU l'expérience de M. Lefebvre en tant que chef de division premier répondant à la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Patrick Lefebvre à titre de formateur de premiers répondants, et ce selon les conditions de travail établies dans la Politique de travail des formateurs de premiers répondants;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2021-10-373 Formateurs de premiers répondants
*Embauche de M. Joël Vachon***

ATTENDU l'intérêt de d'autres villes pour accéder au service de notre centre de formation de premiers répondants;

ATTENDU le besoin d'embaucher des formateurs supplémentaires pour répondre à la demande ;

ATTENDU l'expérience de M. Vachon en tant que technicien ambulancier paramédic et instructeur du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Joël Vachon à titre de formateur de premiers répondants, et ce selon les conditions de travail établies dans la Politique de travail des formateurs de premiers répondants;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2021-10-374 Surveillant de salle / occasionnel / temps partiel
*Entérinement de l'embauche de Mme Annabel Fournier***

ATTENDU les besoins en personnel pour la surveillance des locaux et la gestion des accès ;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de surveillant de salle dûment publié le 8 septembre 2021 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée sous la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Annabel Fournier à titre de surveillante de salle / occasionnelle à temps partiel en date du 11 septembre 2021, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2021-10-375 Surveillant de salle / occasionnel / temps partiel
*Entérinement de l'embauche de M. Mathis Larivière***

ATTENDU les besoins en personnel pour la surveillance des locaux et la gestion des accès ;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de surveillant de salle dûment publié le 8 septembre 2021 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Mathis Larivière à titre de surveillant de salle / occasionnel à temps partiel en date du 7 septembre 2021, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-376 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires supplémentaires pour l'année

ATTENDU la résolution numéro 2021-01-22 octroyant une banque d'heures d'honoraires professionnels au cabinet Dunton Rainville avocats pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la banque d'heure est épuisée;

ATTENDU la réception de nouvelles factures et les dossiers en cours;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2021, un montant forfaitaire supplémentaire de 18 000\$ (taxes en sus) dont le taux horaire est de 180\$ au cabinet Dunton Rainville avocats dans le cadre de dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-377 Dénéigement Gravel inc. : contrat pour un service de déneigement et de déglçage des rues privées du secteur du 2252, chemin Lotbinière – saison hivernale 2021-2022

ATTENDU le règlement numéro 394-2016 relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés;

ATTENDU QUE les services de déneigement et d'épandage d'abrasifs d'une rue privée font l'objet d'une compensation, laquelle compensation est exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation ayant un frontage sur le chemin privé et s'applique sur tout terrain vacant et tout terrain construit;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le déneigement et le déglçage des rues privées du secteur Lotbinière pour la saison hivernale 2021-2022 à Déneigement Gravel Inc. au coût de 3 850\$ (taxes en sus), conditionnellement à la réception des requêtes signées par la majorité des propriétaires ou occupants riverains permanents désirant que la Municipalité effectue le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins privés du secteur Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-378 Meloche, division de Sintra : contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée (AB-5) – saison hivernale 2021-2022

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 20 septembre 2021 pour la fourniture de pierre concassée (AB-5) pour la saison hivernale 2021-2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2021 dont une seule soumission fût déposée ;

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Meloche, division de Sintra	39 879\$

ATTENDU l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassée de calibre AB-5 pour la saison hivernale 2021-2022 à Meloche, division de Sintra, au montant de 39 879\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-379 Ministère des Transports: contrat relatif aux travaux de fauchage de la végétation et enlèvement de débris sur une partie du chemin Saint-Féréol

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre à la Municipalité d'exécuter le contrat relatif aux travaux de fauchage de la végétation et enlèvement de débris sur une partie du chemin Saint-Féréol (soit de la bretelle d'entrée et sortie numéro 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve), propriété du ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'offre est d'une durée d'une année soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 et est soumise aux dispositions d'une clause de renouvellement pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte cette offre depuis quelques années;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat relatif aux travaux de fauchage de la végétation et enlèvement de débris sur une partie du chemin Saint-Féréol au montant de 4 060\$ annuellement.

Adopté à l'unanimité

2021-10-380 Entreprise Dany Enr. : contrat pour la coupe d'arbres sur le territoire

ATTENDU QUE certains arbres sont atteints de la maladie de l'agrile du frêne ou dans un état précaire ou morts ;

ATTENDU QUE la seule solution consiste à abattre ces arbres pour contrer les effets néfastes ;

ATTENDU la demande de prix adressée à Entreprise Dany Enr. ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la coupe de 30 arbres sur le territoire de la Municipalité à Dany Enr. au coût de 9 150\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-381 Autorisation de la présence du Service de sécurité incendie pour la fête de l'Halloween 2021

ATTENDU QUE les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité sont présents bénévolement dans divers quartiers lors de la soirée de l'Halloween, et ce depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE les camions de pompiers sont stationnés en bordure de rues avec les clignotants actionnés ;

ATTENDU QUE les pompiers distribuent des friandises ;

ATTENDU QUE cette présence assure une sécurité pour les enfants ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER la présence bénévole du Service de sécurité incendie lors de la fête de l'Halloween 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-10-382 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2022-2023

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h56 à 21h16

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-10-383 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h33.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier